



Gendarmerie. refus de plainte ou de main courante.

Par **betty0104**, le 10/11/2009 à 12:22

Bonjour,

Divorce définitif, mais partage non fait .

Mon ex, est venu prendre du matériel sur la propriété, ce matériel est commun .

Ce matériel, il l'a vendu, j'ai vu partir le camion, le chauffeur n'a pas voulu donner son nom, j'ai relevé les numéros de plaque .

Je suis aller à la gendarmerie, ces messieurs n'ont rien voulu prendre ? ni plainte, ni main courante...

Que dois-je faire ? sachant que nous allons chez le Notaire lundi pour le partage et je suis sûr à 100 % que mon ex va dire que j'ai subtilisé ce matériel ?

Y-a-t-il un moyen de porter plainte, sans passer par la gendarmerie ?

Une fois divorcer, il me semble, qu'il y a vol ?

Merci à vous.

Par **Tisuisse**, le **10/11/2009** à **17:16**

Bonjour,

Vous pouvez déposer plainte directement auprès du Parquet par LR/AR.